

VILLE DE PULNOY
CR n° 2019 - 130/SA/CL

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2019

Présents : Mmes et MM. PICCOLI, NICOLA, ANDRÉ, PERROLLAZ, HOUDRY, OGIEZ, DUSSIAUX, PELTIER, BADER, ROYER, LAGO, WEHRLÉN, CASTELA, SIMON, JEANDEL, ZIETERSKI, JACOB, GAUCHE, MASSON, PIGNOT, DEVITERNE, HAUSERMANN, CHIARAMIDA, ENEL.

Excusés :

S. DEBELLEMANNIÈRE a donné pouvoir à M OGIEZ

Absents :

M. MARCHEL-BATT - M. AMOUROUX

Secrétaire : M-L. MASSON

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2019

Pas de remarque.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire.

1/ Rénovation du centre socioculturel : Approbation de l'avant-projet définitif, lancement de l'opération de travaux et autorisation donnée au Maire d'accomplir tous les actes nécessaires _FP

A l'aide d'un diaporama (joint), FP rappelle que l'histoire de ce dossier a commencé en 2016 avec l'audit thermique et acoustique du centre socio-culturel. Le 1^{er} scénario de travaux de rénovation donnait un montant de 780 000€ HT.

En 2018, la Ville a recruté une équipe de maîtrise d'œuvre pour aller plus loin, l'objectif étant d'atteindre le label BBC et un niveau sonore intérieur de 90 décibels sans troubler le voisinage. En 2019, la Ville a validé l'avant-projet sommaire (APS) pour un montant de travaux de 860 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre a expertisé la toiture pour vérifier que le label BBC était atteignable avec l'enveloppe de travaux annoncée. Or, la toiture n'était pas satisfaisante pour atteindre les objectifs d'isolation thermique et acoustique. La Ville a donc demandé au maître d'œuvre de revoir sa proposition pour atteindre ces objectifs.

FP présente l'avant-projet définitif (APD) : entrée principale, patio, salle Galmiche, notamment le renfort de la structure avec des poteaux, les salles d'activités, les extérieurs, pour un coût de 1 029 333,60 € TTC €. L'étude de sol réalisée la semaine dernière montre que des fondations supplémentaires ne seront pas nécessaires.

FP précise que le montant de travaux annoncé correspond à 1/3 de celui d'une reconstruction à neuf. Une subvention de la Région au titre de Climaxion est prévue à hauteur de 65 000€, et d'autres subventions de l'Etat sont espérées.

DD demande des précisions sur les résultats de l'étude de sol.

FP répond par l'affirmative, en précisant que l'étude montre que les poteaux actuels sont à 1,15m de profondeur et qu'une profondeur de 1,50m pour les nouveaux suffira. Il n'y aura pas de surcoût de travaux.

Le Maire précise que l'enveloppe de travaux annoncée est avant les résultats des marchés publics. Il est à espérer que la concurrence fera baisser les prix.

Pour information, la rénovation du centre socio-culturel de Seichamps, plus récent que celui de Pulnoy, a été réalisée pour 1,2 M € TTC.

DZ a remarqué sur les plans en coupes que la toiture est doublée avec du polystyrène expansé alors que ce n'est pas coupe-feu.

Le Maire annonce que les travaux devraient commencer fin janvier 2020 pour se terminer en décembre 2020. Des solutions pour les activités et événements des associations ont été trouvées.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I. Chiaramida - J. Enel) / 21 voix pour

2/ Budget 2019 : décision modificative n°2_GN

GN explique les réajustements de crédits à opérer sur le budget 2019.

Vote : 2 abstentions (P. Hausermann, I. Chiaramida) / 23 voix pour

3/ Rénovation de la Maison des Jeunes : convention avec Monsieur Bottini pour le ravalement de sa façade _FP

FP explique que M Bottini, résidant au 2 rue du parc, a été impacté par les 10 mois de chantier de rénovation de la Maison des Jeunes : poussière, fuite d'eau, grillage abîmé, échafaudage dans son jardin..., désagréments liés juridiquement à la responsabilité de la commune.

L'architecte avait prévu une rénovation complète de la façade donc à titre de compensation des désagréments, il a été proposé à M. Bottini que la Ville rénove sa façade, dans la continuité de celle de la Maison des Jeunes. Il a accepté.

Vote : unanimité

4/ Régies « section adolescents » et « ateliers seniors et intergénérationnels » - remise gracieuse à la régisseuse du déficit constaté _GN

GN explique l'objet de la délibération. Lors des contrôles de régies, le Trésorier a fait un certain nombre de recommandations pour la gestion des régies.

Vote : unanimité

5/ Attribution de subventions aux associations sociales non communales _NH

NH rappelle les modes d'attribution des subventions aux associations sociales non communales : action sociale, dans le département, enveloppe budgétaire de 200 € prévue tous les ans pour 4 associations. Cette année, seules 3 associations ont envoyé un dossier.

Ces associations peuvent bénéficier d'une subvention de 50€ chacune.

Vote : unanimité

6/ Versement d'une subvention complémentaire à l'Association Familles Rurales pour la gestion des mercredis récréatifs – dernier trimestre 2018-2019 _AA

AA rappelle l'historique du dossier et notamment la demande de l'AFR pour que la Ville reprenne la gestion des mercredis récréatifs. L'AFR demande une subvention complémentaire pour équilibrer son budget des mercredis sur le dernier trimestre de l'année scolaire 2018-2019.

Le Maire donne le bilan du 1^{er} mois de fonctionnement communal : 93 enfants inscrits dont 22 en occasionnel ; 56 enfants en moyenne présents chaque mercredi ; 88% des présents sont en régime « journée complète » ; 1/3 des enfants présents ont moins de 6 ans ; plus des 2/3 des enfants présents ont des quotients familiaux supérieurs à 1100€ ; 10% des enfants présents proviennent de communes extérieures.

C'est donc un service qui fonctionne bien. Elle rappelle que la Ville a repris ce service à la demande de l'AFR et ce n'est pas à regretter pour la bonne cohérence des services périscolaires municipaux.

DD demande pourquoi, dans la DM 2, des crédits sont prévus pour l'embauche d'un directeur de périscolaire, si nécessaire ?

Le Maire répond que le candidat retenu sur le poste de direction du périscolaire s'est désisté. C'est Frédérique Lamarre qui assume ce poste à titre transitoire. Un bilan sera fait pour savoir si le recrutement doit être relancé. Si Frédérique Lamarre reste à ce poste, un recrutement devra se faire pour le poste de coordination petite enfance, enfance, jeunesse.

Véronique Strasser se charge de l'encadrement de la mission ados à titre transitoire.

Vote : unanimité

7/ Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club de Basket _NJ

NJ explique l'objet de la délibération et propose de verser une subvention de 621,54 € TTC, comme les autres communes.

Le Maire ajoute que les subventions exceptionnelles d'investissement doivent être prévues lors des demandes de subventions. Dans ce cas, il s'agit d'un imprévu.

Vote : à l'unanimité.

8/ Acquisition d'une parcelle forestière _LW

LW explique que cette parcelle viendra s'ajouter aux 4000 m² acquis en juin dernier.

La parcelle est située en plein milieu du domaine forestier communal. Le prix proposé est peu élevé car la parcelle a été taillée à blanc.

Vote : à l'unanimité.

9/ Suppression de la ZAC DES SABLES _FP

FP explique que c'est un acte administratif, après les démarches de rétrocessions.

Le Maire précise que ce sera toujours le quartier des Sables.

DD précise qu'on ne supprime pas la ZAC les Sables mais l'appellation de la ZAC les Sables.

Le Maire répond que correction sera faite sur la délibération.

Vote : à l'unanimité.

10/ L'Heure du Tee pour les seniors : renouvellement de la convention avec l'Association Albatros_VB

VB explique qu'il s'agit de renouveler un dispositif que tout le monde connaît bien maintenant.

Les tarifs restent inchangés.

GR ne prend pas part au vote.

Vote : à l'unanimité.

11/ Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces de détail en 2020_PL

PL rappelle que la loi d'août 2015 permet aux Maires de donner leur avis sur les ouvertures dominicales. Il annonce les dates retenues pour 2020.

Le Maire précise qu'il s'agit des commerces de détail, et non pas des hypermarchés.

Vote : 1 opposition (P. Hausermann) / 24 voix pour

PULNOY, le 2 octobre 2019

Le Maire


Michelle PICCOLI


Le secrétaire de séance,


Marie-Line MASSON


